

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY
Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Conseil de Communauté

Séance du 6 octobre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint-Martin d'Heuille, sous la présidence de Jean-Pierre CHATEAU, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents : A. ADOUE- J. P. APERS- J.C. BONNET- J. CAILLOT- D. CHALENCON- J.P.CHATEAU -J.P. GATEAU- D.GOBET- E.GUYOT- H. JUDAS- G. LANTIER- N. LEBAS- A. LEONARD- C. LOBRIAUT- C. MAGNIEN -S. MARC- C. MEVEL- R. PASQUET- M. PASSE- S.SEILER- A. VAILLANT

Absents excusés : B. BERNADOTTE pouvoir à N. LEBAS
A. DEMARES pouvoir à J.P. CHATEAU
M. CHARMANT
J. ROPITEAU
M. VANDELLE pouvoir à C. MEVEL

Secrétaire de séance : C. LOBRIAUT

La séance est ouverte à 19 h 20 par Jean-Pierre CHATEAU, Président de séance.

Christian LOBRIAUT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président de séance demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

Point 6 : Marché de voirie 2010-2011-2012

Les Conseillers acceptent l'ajout de ce point 6

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 23 juin 2010.

Les élus demandent la rectification de deux points sur le compte rendu de la dernière séance.

Les modifications suivantes sont apportées :

- Point 2 « Adhésion au SMEP » : Monsieur GUYOT a quitté la séance provisoirement après en avoir avisé la Présidente.
- Point 8 « Projet BMX : Révision du plan de financement » : un débat sur l'évolution du budget (coût de fonctionnement, recettes ...) s'est ouvert. Aucune délibération ou décision concernant le plan de financement du projet n'est arrêtée.

Le compte rendu de la dernière séance est rectifié et, sans aucune autre remarque de la part du Conseil, est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Contrat de territoire 2011-2014 : Validation du diagnostic

Monsieur Jean-Pierre CHATEAU rappelle que, dans le cadre du Contrat de Territoire passé entre la Communauté de communes des Bertranges à la Nièvre et le Conseil Général de la Nièvre, un diagnostic et des orientations de développement à moyen terme, ainsi qu'un programme d'actions triennal sont nécessaires à réaliser. L'objectif est à court terme de signer le Contrat de Territoire 2011-2014 qui permettra de donner les moyens à la Communauté de communes de réaliser tout ou une partie du programme d'actions triennal défini.

Monsieur Christopher GIRAUD, Agent de développement, présente le diagnostic de territoire réalisé.

Des interrogations sont exprimées quant au retour à la population à travers des réunions publiques de concertation.

Il est proposé d'organiser trois réunions publiques selon trois thématiques :

- Affaires sociales
- Sport- culture- loisirs
- Développement économique et tourisme

Le Diagnostic de territoire, à l'unanimité, est adopté tel qu'il a été présenté.

3. Piste d'initiation au BMX à Urzy

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que le projet de construction d'une piste d'initiation au BMX relève de la compétence transférée « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs », exercée par la Communauté de communes, et qu'il doit s'inscrire dans le cadre d'un projet communautaire.

Dans l'attente des modalités de cession et d'une mise à disposition d'un terrain communal par la Commune d'Urzy, du règlement intérieur de fonctionnement et d'utilisation par le public, des modalités d'entretien de la piste BMX à la charge de l'Association « ASGU Bertranges BMX », le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte un accord de principe pour le projet.

4. Nièvre Aménagement : Etude technique et prospective de positionnement de la Zone d'Activités des Bertranges et son plan de financement

Il est rappelé par le Président, la vente du bâtiment annexe pour un montant de 9 000 € à l'entreprise Tenbouret.

Monsieur CHATEAU informe l'Assemblée que, suite à la décision du conseil, en date du 8 décembre 2008, le marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la Zone d'Activités a désigné l'entreprise NIÈVRE AMÉNAGEMENT.

Le plan de financement total de 45 000,00 € de l'étude technique et prospective de positionnement est présenté aux élus avec un autofinancement de 13 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à la majorité, une voix « contre » et une voix « abstention » le plan de financement présenté et autorise l'ordonnateur à engager toutes les démarches administratives et financières, et à signer tous les documents s'y afférents.

5. Budget : Décision modificative n°1-2010

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre les décisions modificatives suivantes en comptabilité pour le remboursement de la première échéance de l'emprunt contracté pour les besoins en investissement :

- Remboursement des intérêts en dépenses de fonctionnement
 - 66111 intérêts d'emprunt + 3771,00 €
 - 6068 autres matières et fournitures - 3771,00 €

- Remboursement du capital en dépenses d'investissement
 - 1641 capital d'emprunt + 21901,00 €
 - 2138 travaux autres constructions - 21901,00 €

A l'unanimité, le Conseil, approuve la décision modificative n°1-2010

6. Marché Travaux de voirie 2010-2011-2012

Monsieur CHATEAU informe l'Assemblée que dans le cadre du marché de voirie programmation « 2010-2011-2012 » trois entreprises ont répondu à la consultation et que la CAO réunie le 17 février 2010 en présence du maître d'œuvre a retenu l'entreprise Merlot TP pour un montant de marché de 368 247,50 € Hors Taxe.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Questions diverses :

- Bilan de la saison touristique :

Jean Pierre CHATEAU indique que la Commission tourisme s'est réunie et a remis les prix des jeux concours de l'été. Il précise la bonne fréquentation du Point d'Informations Touristiques.

La Commission propose de rééditer le Guide Touristique des Bertranges à la Nièvre.

- Bâtiment de la Gare :

De nombreuses questions sont soulevées par différents élus, et pour Monsieur CHATEAU en sa qualité de Maire de Guéigny, quant à la destination du bâtiment de la Gare, de plus en plus exposé aux risques de dégradations.

Il est rappelé qu'un projet de réhabilitation s'articulera autour de l'installation du siège de la Communauté de communes.

La Commission Travaux sera chargée d'établir une programmation et de faire des propositions.

La séance est levée à 21 h 50.